



Tous bien intégrés

MOUVEMENT
DEMOCRATE

Programme de la liste Tous bien intégrés aux Pays-Bas

Élections des Conseillers et
des Délégués des Français
de l'étranger de mai 2026

Introduction

Notre liste réunit onze candidats qui résident tous aux Pays-Bas. Nous venons d'horizons différents, mais nous partageons un attachement fort aux valeurs centristes et démocrates, ainsi qu'un engagement sincère en faveur de l'approfondissement de la construction européenne.

La plupart des Français arrivent aux Pays-Bas pour des raisons professionnelles d'études et la famille suit. Certains viennent de France avec conjoint et enfants ; d'autres construisent leur famille ici, avec un partenaire néerlandais ou d'une autre nationalité, parfois avec des enfants qui ne connaissent la France qu'au travers des vacances chez les grands-parents. Les parcours sont différents, mais les défis souvent communs : pour la famille qui arrive, comment s'intégrer, trouver sa place, accéder à l'emploi ou à l'éducation dans un système inconnu ; pour la famille multiculturelle, comment préserver une identité française, transmettre la langue, ancrer des racines dans une culture qui n'est pas la seule de la maison. Ce sont ces sujets que nous voulons porter.

Ne trouvant pas de liste qui porte réellement ces préoccupations, certaines étant très centrées sur la vie communautaire française, d'autres revendiquant une indépendance que nous percevons comme un isolement vis-à-vis des parlementaires et décideurs, nous avons décidé de construire la nôtre, avec un programme ancré dans le quotidien. Le Mouvement Démocrate, dont les valeurs résonnent avec les nôtres, a choisi de nous soutenir. Nous le revendiquons : non par calcul, mais parce que les institutions existent, qu'elles fonctionnent, et qu'il faut les utiliser avec pragmatisme et sans dogmatisme.

Notre liste s'inscrit ainsi dans un réseau de conseillers MoDem présents dans de nombreux pays : Australie, Japon, Suisse, Slovaquie, Belgique notamment. Des appels réguliers, des échanges de bonnes pratiques, des propositions construites ensemble sur les sujets qui nous concernent tous : en collectif, nous pesons davantage, et nous bénéficions du relais de députés très actifs, au cœur des discussions parlementaires, à Paris comme à Bruxelles, où nous avons également une liste très engagée sur ces mêmes sujets.

Travailler ensemble sur des sujets de tous les jours : c'est ainsi que nous concevons notre engagement au service des Français des Pays-Bas.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Lionel Autret

Tête de liste "Tous Bien Intégrés aux Pays-Bas"

Sommaire

Éducation	4
Fiscalité et patrimoine	5
Droits sociaux	6
Langue française	7
Emploi	8
Entrepreneuriat	9
Rayonnement français aux Pays-Bas	10
Retour en France	11

Fiscalité et patrimoine

L'information n'est pas suffisamment accessible. Par ailleurs, les dispositifs fiscaux favorables aux travailleurs expatriés qualifiés sont fragiles. Une vigilance constante s'impose pour protéger les Français établis aux Pays-Bas.

Information et convention fiscale franco-néerlandaise

Ce que nous proposons

- Nous assurerons une veille active sur les évolutions législatives françaises et néerlandaises susceptibles d'impacter les droits des expatriés, en alertant la communauté en temps utile.
- Nous plaiderons pour la publication d'un guide pratique de la fiscalité franco-néerlandaise sur le site du consulat, régulièrement mis à jour.
- Nous soutiendrons l'organisation de soirées d'information fiscale avec la Direction des impôts des non-résidents, en coordination avec le réseau consulaire.
- Nous demanderons un examen de la convention bilatérale sur la double imposition afin d'éliminer les situations de résidence fiscale ambiguë pour les frontaliers et binationaux.
- Nous plaiderons pour la mise en place d'un parcours d'accueil structuré incluant une information fiscale complète sur les dispositifs d'expatriation, sur les conventions fiscales applicables et ceci dès l'enregistrement au consulat.

Défendre le cadre fiscal des expatriés

Ce que nous proposons

- Nous défendrons les dispositifs fiscaux pour les expatriés et alerterons la communauté dès le premier signe de remise en cause.
- Nous porterons auprès des parlementaires MoDem, à l'Assemblée nationale, comme au Sénat les enjeux fiscaux spécifiques aux résidents Français des Pays-Bas.
- Nous pousserons, au niveau européen, vers un cadre harmonisé d'incitations à la mobilité des travailleurs.

Résidence d'attache et propriété en France

De nombreux Français établis aux Pays-Bas restent propriétaires d'un bien immobilier en France. La notion de résidence d'attache mérite une reconnaissance spécifique en droit français.

Afin de tenir compte des particularités de nos compatriotes établis hors de France, nous souhaitons que soit introduit dans le droit français la notion de « *résidence d'attache* ». Contrairement à la proposition de loi du Sénat, nous estimons qu'il ne s'agit pas que d'une question strictement fiscale.

De nombreux ressortissants français vivant à l'étranger décident de conserver la jouissance d'un bien immobilier en France pour de multiples raisons. Cette décision est généralement, et le plus souvent, liée, à des raisons positives : volonté de maintenir des liens avec la France et sa famille, engagement associatif ou bénévole maintenu dans la commune d'origine, port d'attache futur de la famille ou des descendants...

Cette décision fait également partie de la « *gestion du risque du départ* » : perte d'emploi, rupture familiale, disparition du conjoint étranger, problème de santé, etc.

Aujourd'hui, la réglementation ne distingue que deux statuts de biens immobiliers, liés à son mode d'occupation : celui de « *résidence principale* » ; et celui de « *résidence secondaire* » si elle n'est pas la principale (il n'y a pas de définition positive de la notion de résidence secondaire). Dès lors, lorsqu'un ressortissant français jouit d'un bien immobilier en France alors qu'il est principalement domicilié à l'étranger, ce bien ne peut pas être assimilé à une résidence principale et, par voie de conséquence, est considéré systématiquement comme une résidence secondaire.

Avec cette **résidence d'attache**, nous pourrions fluidifier un grand nombre de casse-têtes administratifs pour les Français établis à l'étranger. Nous pourrions renforcer les campagnes de rénovation d'isolation thermique, et autres travaux d'investissement environnementaux dont les résidences « *non principales* » sont souvent exclues, ce qui pénalise les territoires. Nous pourrions reconnaître des engagement associatif et citoyen « à distance », qui renforcent les structures bénévoles locales surtout depuis l'explosion des outils numériques.

Nous estimons que ces résidences d'attache devraient faire l'objet d'une fiscalité distincte et non excessive sans pour autant contrevenir au principe de l'égalité devant l'impôt.

Garantir la continuité des droits sociaux pour les carrières mixtes

Le Conseil consulaire est compétent pour la délivrance d'aides sociales pour des Français en détresse. Nous, élus MoDem, participerons à l'examen de dossiers avec la plus grande vigilance et en totale impartialité sur la base des critères en vigueur.

Retraites franco-néerlandaises

La coordination SVB / CNAV / AGIRC-ARRCO peut rester un parcours du combattant pour les binationaux et résidents de longue durée. Le Règlement européen 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale encadre ces droits, mais son application entre les deux pays laisse subsister des lacunes concrètes qui pénalisent les carrières mixtes.

Ce que nous proposons

- Nous soutiendrons, auprès des députés et des sénateurs des Français de l'étranger, la création d'un groupe de travail bilatéral sur la coordination SVB/CNAV dans le cadre du Règlement européen 883/2004.
- Nous plaiderons pour l'ouverture d'un point de contact dédié au sein du consulat pour les questions relatives aux retraites franco-néerlandaises.
- Nous pousserons à la mise en ligne d'un guide officiel sur les retraites France-Pays-Bas : carrière mixte, pension AOW, retraites complémentaires.

Santé et assurance maladie

La zorgverzekering néerlandaise peut comporter un délai de carence (eigen risico) difficile à anticiper lors d'une installation. Par ailleurs, le transfert de dossiers médicaux entre systèmes de santé reste peu encadré.

Ce que nous proposons

- Nous veillerons à l'application effective de la suppression du délai de carence à l'Assurance maladie lors du retour en France après une expatriation — mesure votée au Sénat — et alerterons en cas de blocage dans sa mise en œuvre réglementaire.
- Nous pousserons à la publication, sur le site du consulat, d'une information complète et pratique sur le fonctionnement de la zorgverzekering néerlandaise (eigen risico, remboursements, complémentaire).
- Nous plaiderons pour l'application effective du règlement européen 2025/327 sur le transfert des dossiers médicaux, afin que chaque Français quittant les Pays-Bas puisse emporter son historique numérique de santé avec lui.



Faciliter l'apprentissage du français pour les binationaux et les couples mixtes

De nombreux Français aux Pays-Bas vivent en couple mixte ou élèvent des enfants binationaux. L'accès à l'apprentissage du français en dehors du système scolaire formel est coûteux et l'offre est insuffisante.

Certifications et apprentissage

Ce que nous proposons

- Nous soutiendrons, auprès du réseau consulaire, les cours de français pour adultes et enfants hors cursus AEFE.
- Nous plaiderons pour une réduction du coût des certifications DELF/DALF — actuellement entre 110 et 230 € par examen pour les binationaux et enfants de couples mixtes.
- Nous pousserons pour la reconnaissance officielle des acquis en langue française obtenus aux Pays-Bas dans les démarches administratives françaises.

Associations FLAM (Français langue maternelle)

Les associations FLAM permettent à des enfants qui étudient hors des établissements AEFE de maintenir leur niveau de français. Depuis 2025, seules les associations disposant de la marque officielle FLAM sont éligibles aux financements AEFE.

Ce que nous proposons

- Nous défendrons l'assouplissement des critères d'éligibilité aux financements FLAM pour les associations déjà actives.
- Nous plaiderons pour un soutien financier accru aux associations d'apprentissage de la langue française aux Pays-Bas.



Favoriser un meilleur accès à l'emploi pour les conjoints

Lorsqu'un Français est recruté comme travailleur hautement qualifié aux Pays-Bas (kennismigrant), son conjoint obtient automatiquement un permis de travail ouvert, sans restriction d'employeur. En pratique, les obstacles restent réels : délais IND (4 à 8 mois), absence d'accompagnement, reconnaissance des diplômes français non garantie.

Le droit au travail du conjoint aux Pays-Bas

Ce que nous proposons

- Nous plaiderons pour un accompagnement consulaire dédié aux conjoints à leur arrivée aux Pays-Bas : information sur le permis de travail, le processus de reconnaissance des diplômes et sur le réseau d'emploi.
- Nous porterons auprès du Ministère des Affaires étrangères, la création d'un guide officiel franco-néerlandais sur les droits du conjoint expatrié, les délais et les démarches IND.
- Nous pousserons pour un accès rapide aux attestations de comparabilité de diplôme (Nuffic / ENIC-NARIC) pour les ressortissants français. Nous plaiderons pour une réduction des délais de traitement IND.

Portail emploi transfrontalier franco-néerlandais

Des outils européens comme EURES existent, mais ne répondent pas aux spécificités du marché franco-néerlandais.

Ce que nous proposons

- Nous plaiderons pour la création d'un portail internet spécifique à l'emploi franco-néerlandais, complémentaire au réseau EURES, centré sur les spécificités du marché du travail bilatéral : droit du travail, protection sociale et fiscalité des deux pays.

Reconnaissance mutuelle des diplômes France-Pays-Bas

Le diplôme néerlandais (HBO, WO, Master) n'est pas automatiquement reconnu en France lorsque l'on souhaite accéder à la fonction publique, que ce soit par concours ou par voie contractuelle.

Ce que nous proposons

- Nous souhaitons que le groupe d'amitié France - Pays-Bas à l'Assemblée nationale et à la Tweede kamer mène un travail bilatéral sur la reconnaissance automatique des diplômes supérieurs (niveaux 6, 7, 8 du cadre européen — Processus de Bologne).
- Nous plaiderons pour que l'ENIC-NARIC France émette des attestations en délai garanti pour les diplômes néerlandais.
- Nous pousserons pour la prise en compte des acquis professionnels néerlandais dans l'accès à la fonction publique française lors du retour en France.



Soutenir les entrepreneurs français en clarifiant les démarches

Les Pays-Bas comptent parmi les pays de l'Union européenne aux plus forts taux d'indépendants (ZZP). De nombreux Français installés ici exercent une activité professionnelle comme indépendant. Lors du retour en France, le transfert de l'activité demeure complexe, tout comme la mise en place et la gestion d'une structure franco-néerlandaise.

ZZP, BV et statut d'indépendant

La loi DBA (en vigueur depuis janvier 2025) et la future loi VBAR créent une incertitude réelle pour les Français qui travaillent comme ZZP.

Ce que nous proposons

- Nous plaiderons pour la mise en place d'un accompagnement consulaire dédié aux entrepreneurs français (ZZP, BV) aux Pays-Bas.
- Nous pousserons pour la publication d'un guide officiel sur le statut d'indépendant franco-néerlandais.
- Nous alerterons la communauté française sur les évolutions du cadre légal (loi DBA, VBAR).

Faciliter le retour des entrepreneurs en France

Ce que nous proposons

- Nous plaiderons pour la simplification du passage de ZZP vers le statut d'auto-entrepreneur : portabilité des droits, suppression de la double cotisation transitoire.
- Nous défendrons la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre les deux pays.



Soutenir les associations qui contribuent à la bonne perception des Français aux Pays-Bas

Les associations françaises aux Pays-Bas, qu'elle soient culturelles, sportives, professionnelles, d'accueil sont le premier maillon de l'intégration. Elles méritent un soutien institutionnel renforcé.

Soutien au réseau associatif

Ce que nous proposons

- Nous nous engageons à voter en faveur du financement STAFE pour les associations françaises aux Pays-Bas répondant aux critères en vigueur.
- Nous plaiderons pour des critères STAFE plus favorables aux nouvelles initiatives.
- Nous soutiendrons les associations FIAF, AFdPN, Amsterdam Accueil dans leur rôle d'accueil et d'intégration.
- Nous pousserons pour une meilleure visibilité des événements culturels français aux Pays-Bas via le réseau consulaire.

Annuaire des associations françaises aux Pays-Bas

Ce que nous proposons

- Nous plaiderons pour la création et la mise à jour régulière d'un annuaire officiel des associations françaises, accessible sur le site du consulat.
- Nous pousserons pour un système de labellisation des associations en lien avec le consulat.



Préparer et accompagner le retour en France

Nombreux sont les Français aux Pays-Bas qui envisagent un retour en France. Ce retour est trop souvent vécu comme une rupture administrative complexe. L'accompagnement au retour fait partie intégrante du mandat de Conseiller des Français de l'étranger.

Informer sur les démarches de réintégration

Quitter les Pays-Bas suppose de clore ou transférer de nombreuses démarches : DigiD, pension AOW, dossier médical, coordonnées bancaires, conventions de sécurité sociale.

Ce que nous proposons

- Nous pousserons et nous nous impliquerons dans la création d'un guide officiel Quitter les Pays-Bas, publié par le consulat, couvrant toutes les démarches administratives de départ.
- Nous soutiendrons la mise en place d'un rendez-vous de départ consulaire pour anticiper les formalités et éviter les ruptures de droits.

Portefeuille numérique européen et continuité des services

Le portefeuille numérique européen (EUDI Wallet) ouvre des perspectives pour maintenir l'accès aux services numériques néerlandais après un départ. Son déploiement est en cours, avec une interopérabilité complète attendue à l'horizon 2029.

Ce que nous proposons

- Nous plaiderons pour que, dans le cadre des négociations européennes sur l'interopérabilité du portefeuille numérique (EUDI Wallet), les Français ayant résidé aux Pays-Bas puissent conserver un accès transitoire à leurs services numériques pendant au moins 24 mois après leur départ.
- Nous porterons auprès du groupe MoDem et de nos partenaires européens la promotion de l'interopérabilité des services numériques publics franco-néerlandais.



Tous bien intégrés

- 1 Lionel AUTRET
- 2 Marie CARON
- 3 Michel GRUND
- 4 Claire DAVAINÉ
- 5 Jean-Malik DUMAS
- 6 Marie B. SCHOF
- 7 Louis-Charles NONNENMACHER
- 8 Maryse CHUREAU
- 9 Christophe CALVEZ
- 10 Paula VELASCO
- 11 Bruno ZOPPÉ

Tous bien intégrés aux Pays-Bas

Pour peser sur les décisions qui touchent votre quotidien

*Du concret
tout simplement*

- Défendre l'éducation française aux Pays-Bas **sans faire exploser les frais** de scolarité
- Favoriser un meilleur accès à l'emploi **pour les conjoints** par une meilleure reconnaissance des diplômes

- Garantir **la continuité des droits à la retraite**, à la santé et au chômage pour les carrières mixtes

- Faciliter **l'apprentissage du français** pour les binationaux et les couples mixtes

- Anticiper les évolutions législatives pour **prévenir la double imposition**, ou les incohérences entre la France et les Pays-Bas

- Soutenir les entrepreneurs français **en clarifiant les démarches** et en renforçant les réseaux d'entraide

- **Promouvoir les associations** qui contribuent à la bonne perception des Français aux Pays-Bas



tousbienintegres.eu

retrouvez notre
bulletin de vote

